

Décision n°2024-24 relative aux tarifs applicables à l'Institut Agro Rennes-Angers

**La directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur
pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, plus particulièrement l'article 9 en son alinéa 8 ;
- Vu le décret du 4 janvier 2021 portant nomination de la directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;
- Vu la décision n°2021-013-IA du 13 juillet 2021 portant nomination de Madame Alessia Lefébure en tant que directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Vu la délibération n°5.1 en date du 17 mars 2022 prise par le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement portant délégation de pouvoir au profit de la directrice générale et autorisation de la directrice générale à déléguer aux directeurs d'école ;
- Vu la décision n°2024-007-IA du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie Wack, directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, à Madame Alessia Lefébure, directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers ;

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs applicables à la formation et aux droits de scolarité, à l'hébergement sur les deux campus et aux prestations de service sont fixés dans l'annexe jointe.
Ces tarifs sont valables du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Article 3 :

Le montant des indemnités compensatoires dû en cas de perte de carte étudiante ou de badge d'accès ou de dégradation de lieux est fixé à l'annexe jointe pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Article 2 :

La secrétaire générale de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Rennes, le 26 juin 2024

**Pour la directrice générale et par délégation
La directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers**



Alessia LEFEBURE

TARIFS DES FORMATIONS 2024-2025

Table des matières

1.	FORMATIONS DIPLOMANTES.....	2
1.1	DIPLÔMES NATIONAUX.....	2
1.1.1	Ingénieur.....	2
1.1.2	Master.....	3
1.1.3	Masters co-accrédités.....	3
1.1.4	Doctorat.....	3
1.1.5	Double diplôme.....	3
1.2	DIPLÔME D'ETABLISSEMENT.....	4
2	FORMATION CONTINUE.....	4
2.1	VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE).....	4
2.2	FORMATION COURTE ADOSSEE A UNE FORMATION DIPLOMANTE.....	4
3	LANGUES VIVANTES.....	5

1. FORMATIONS DIPLOMANTES

Les montants des droits d'inscription sont définis chaque année par arrêtés des Ministres chargés de l'Enseignement Supérieur et de l'Agriculture pour les diplômes nationaux (doctorat, ingénieur, master) dans le cadre de la formation initiale.

Ils sont définis par l'établissement pour les diplômes d'établissement et pour les mobilités entrantes. Les tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

1.1 DIPLÔMES NATIONAUX	
1.1.1 Ingénieur	
Droits d'inscription étudiants communautaires et suisses relevant de la formation initiale	<i>En attente de l'arrêté ministériel</i>
Droits d'inscription étudiants extracommunautaires relevant de la formation initiale (Hors ZSP ou accord international, réinscriptions, étudiants réfugiés, étudiants rattachés fiscalement en France depuis 2 ans minimum)	<i>En attente de l'arrêté ministériel</i>
Droits d'inscription d'étudiants en dernière année du cycle d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers provenant d'établissement d'enseignement supérieur public du Ministère de l'enseignement supérieur ou du Ministère de l'agriculture (convention de mobilités entrantes fixant le tarif)	90% du montant des droits d'inscription perçu par l'établissement d'origine
Droits d'inscription d'étudiants au semestre 8 du cycle d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers provenant d'établissement d'enseignement supérieur public du Ministère de l'enseignement supérieur ou du Ministère de l'agriculture (convention de mobilités entrantes fixant le tarif)	45% du montant des droits d'inscription perçu par l'établissement d'origine
Droits d'inscription d'étudiants en dernière année du cycle d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers provenant d'établissement d'enseignement supérieur privé du Ministère de l'enseignement supérieur ou du Ministère de l'agriculture (convention de mobilités entrantes)	4 500 €
Année de césure étudiants communautaires ou extracommunautaires <i>Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur</i>	159 €
Droits d'inscription seconde en master (étudiants communautaires ou extracommunautaires) Etudiants ayant une inscription principale Ingénieur à l'Institut Agro Etudiants ayant une inscription principale Ingénieur dans une autre école / Université <i>Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur</i>	159 € 243 €
Droits d'inscriptions aux concours	100 €

1.1.2 Master	
Mention Agrosociétés, environnement, territoires, paysage, forêt, parcours TEAM Milieux et TEAM Acteurs	
Etudiants internationaux relevant de la formation initiale (communautaires et extracommunautaires) <i>Tarif incluant :</i> <i>Droits d'inscription fixé par arrêté ministériel du Ministère de l'enseignement supérieur (3770€)*</i> <i>Frais de formation (730€)</i> <ul style="list-style-type: none"> Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, 	4 500 €
Coûts pédagogiques stagiaires de la formation continue professionnelle (communautaires ou extracommunautaires)	4 500 €
1.1.3 Masters co-accrédités	
Droits d'inscription étudiants communautaires relevant de la formation initiale <i>Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur</i>	243 €
Droits d'inscription étudiants extracommunautaires relevant de la formation initiale <i>Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur</i>	3 770 €
Coûts pédagogiques stagiaires de la formation continue professionnelle (communautaires ou extracommunautaires)	4 500 €
1.1.4 Doctorat	
Droits d'inscription formation initiale et coûts pédagogiques formation continue professionnelle	380 €
1.1.5 Double diplôme	
Etudiant inscrit dans plusieurs établissements relevant du ministère de l'agriculture ou du ministère de l'enseignement supérieur, afin de préparer simultanément plusieurs diplômes distincts	<i>En attente de l'arrêté ministériel</i> Droits d'inscription pour chaque diplôme
Etudiant préparant dans un même établissement plusieurs diplômes, il acquitte les premiers droits d'inscription au taux plein et les autres droits d'inscription au taux réduit	<i>En attente de l'arrêté ministériel</i> Premiers droits d'inscription au taux plein et autres droits d'inscription au taux réduit

1.2 DIPLÔME D'ETABLISSEMENT

Certificat de spécialisation

Droits d'inscription étudiants internationaux en échange	159 €
Coûts pédagogiques en formation initiale incluant les droits d'inscription	2 500 €
Coûts pédagogiques stagiaires de la formation professionnelle continue	5 000 €

2 FORMATION CONTINUE

2.1 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Master ou diplôme d'ingénieur

Frais d'accompagnement (<i>facultatif</i>)	1 500 €
Frais de recevabilité	300 €
Droits d'inscription au diplôme fixés par arrêté ministériel	
Master	243 €
Ingénieur	1 831 €

Doctorat

Frais de recevabilité	300 €
Frais d'accompagnement (<i>facultatif</i>)	2 000 €
Frais de jury	1 500 €
Droits d'inscriptions au diplôme fixés par arrêté ministériel	380 €

2.2 FORMATION COURTE ADOSSEE A UNE FORMATION DIPLOMANTE

Frais d'inscription formation tutorée (CM, TD et TP)	20 €/heure
Frais d'inscription auditeurs libres professionnels et étudiants	

3 LANGUES VIVANTES	
Anglais TOEIC en présentiel pour les étudiants de l'Institut Agro Rennes-Angers cursus ingénieur à partir du second test, en master, en échange ou mobilité	49 € *
Anglais TOEIC en ligne	57.49 € *
Anglais TOEIC programme public	98 € *
Toute autre certification de langues reste à la charge de l'étudiant et ne pourra être organisée par l'établissement	

** facturation à l'étudiant à compter du 2^{ème} passage (hors étudiants à besoins spécifiques).
Tarif annuel indicatif susceptible d'évoluer selon les tarifs contractuels du fournisseur ETS Global*

Les droits de scolarité sont dus, au titre de l'année universitaire en cours, pour chaque inscription à la préparation d'un diplôme national.

Lorsque l'étudiant en fait la demande au moment de son inscription, le versement en plusieurs fois du montant des droits d'inscription peut être autorisé par l'établissement. Le premier versement est acquitté lors de l'inscription.

Les étudiants peuvent être exonérés de tout ou partie du paiement de ces droits dans les conditions prévues à l'article [R. 719-50](#) et [R. 719-50-1](#) du code de l'éducation.

Les décisions d'exonération sont prises par le directeur de l'établissement, en application de critères fixés par le conseil d'administration et dans la limite des 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'arrêté ministériel à paraître pour l'année universitaire 2024-2025.

Pour plus de renseignements : paiementscolarité@agrocampus-ouest.fr

TARIFS AU 1^{ER} JUILLET 2024

Table des matières

1. HEBERGEMENT	2
1.1. Hébergement sur le campus à Angers.....	2
1.2. Hébergement sur le campus à Rennes.....	2
1.2.1. Hébergement des étudiants en cités 10, Riffault et 3 bis	2
1.2.2. Hébergement des passagers (dont étudiants extérieurs à l'établissement) au pavillon 4 bis et en cités	2
1.2.3. Hébergement occasionnel des personnels de l'Institut Agro Rennes-Angers en studio ou colocation au pavillon 4 bis	3
1.2.4. Autres prestations	3
2. PRESTATIONS DE SERVICE	4
2.1. Campus à Angers	4
2.1.1. Location de salles.....	4
2.1.2. Autres prestations	4
2.2. Campus à Rennes	5
2.2.1. Location de salles.....	5
2.2.2. Autres prestations	6
2.3. Prestations de restauration.....	6
2.4. Prestations de reprographie.....	6
2.5. Mise à disposition ou location de locaux	7

1. HEBERGEMENT

Les tarifs relatifs à l'hébergement sont exprimés toutes taxes comprises (TTC).

Les tarifs appliqués pour l'hébergement occasionnel des personnels de l'Institut Agro Rennes-Angers sont identiques sur les deux campus.

1.1. Hébergement sur le campus à Angers

Hébergement des passagers et des personnels Institut Agro Rennes-Angers aux pavillons de colocation (1) et studio

Durée Dépôt de garantie	Passagers (dont étudiants extérieurs)	Personnels Institut Agro Rennes- Angers	Montant indiqué en TTC	TVA Applicable / Appliquée
Mois (chambre)	300.00 €	150.00 €	TTC	10%
Mois (studio)	360.00 €	180.00 €	TTC	10%
Semaine (7 nuits)	100.00 €	50.00 €	TTC	10%
Nuit	28.00 €	20.00 €	TTC	10%
Dépôt de garantie (2)	300.00 €	150.00 €	Pas de TVA	0%

- (1) Pour les 2 pavillons de colocation, les prix s'entendent par chambre et par personne.
- (2) Dépôt de garantie pour toute location d'une chambre en colocation ou d'un studio pour une durée égale ou supérieure à 3 mois.

1.2. Hébergement sur le campus à Rennes

1.2.1. Hébergement des étudiants en cités 10, Riffault et 3 bis

Durée Dépôt de garantie	Montant	Montant indiqué en TTC	TVA Applicable / Appliquée
Mois	280.00 €	Pas de TVA	0%
Semaine	75.00 €	Pas de TVA	0%
Nuit	24.00 €	Pas de TVA	0%
Dépôt de garantie	280.00 €	Pas de TVA	0%

A titre indicatif, l'allocation de logement sociale (ALS) versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) d'Ille et Vilaine à tout étudiant qui en fait la demande, s'élève à environ 92€ mensuel pour un étudiant non boursier et 115€ pour un étudiant boursier.

Les tarifs comprennent les charges et prestations suivantes : eau-gaz-électricité, accès wifi, exonération de la taxe d'habitation en qualité de résidence universitaire.

1.2.2. Hébergement des passagers (dont étudiants extérieurs à l'établissement) au pavillon 4 bis et en cités

Durée Dépôt de garantie	Pavillon 4 bis (studio)	Pavillon 4 bis (chambre en colocation)	Cités	Montant indiqué en TTC	TVA Applicable / Appliquée
Mois	483.00 €	335.00 €	335.00 €	TTC	10%
	335.00 € (3)			TTC	10%
Quinzaine	374.00 €	193.00 €	193.00 €	TTC	10%
Semaine	268.00 €	126.00 €	126.00 €	TTC	10%
Nuit	55.00 €	28.00 €	28.00 €	TTC	10%
La nuit (sans-interruption au-delà de 1 mois)	19.00 €			TTC	10%
Dépôt de garantie	300.00 € (4)	300.00 € (4)	300.00 € (4)	Pas de TVA	0%

Les tarifs comprennent les charges et prestations suivantes : eau-gaz-électricité-access wifi-fourniture du linge de lit et de toilette.

- (3) Les étudiants relevant du dispositif d'Erasmus Plus bénéficient d'un tarif spécifique arrêté à **335 €** par mois.
 (4) Dépôt de garantie pour toute location d'une durée égale ou supérieure à 3 mois.

1.2.3. Hébergement occasionnel des personnels de l'Institut Agro Rennes-Angers en studio ou colocation au pavillon 4 bis

Durée	Montant	Montant indiqué en TTC	TVA Applicable / Appliquée
Mois	180.00 €	TTC	10%
Semaine	50.00 €	TTC	10%
Nuit	20.00 €	TTC	10%

1.2.4. Autres prestations

Nature de la prestation	Montant TTC	TVA Applicable / Appliquée
Achat Kit linge complet (pour hébergement à Angers) Pas de service de nettoyage à Angers	96.00€	20%
Location Kit Linge complet (pour hébergement à Rennes)	24.00 €	20%
Forfait Ménage	60.00 €	20%

2. PRESTATIONS DE SERVICE

Sur les deux campus, la mise à disposition de salles pour le déroulement normal des activités des unités mixtes de recherche, des chaires partenariales et pour les réunions annuelles des associations d'anciens élèves est accordée à titre gracieux.

Concernant les locations de salles et les prestations annexes :

- Un tarif préférentiel comportant un abattement de 50% sur le tarif fixé est automatique pour les structures partenaires hébergées dans les locaux de l'Institut Agro Rennes-Angers et sera appliqué sur décision exprès de la Directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers pour toutes autres structures.
- Seule la Directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers est habilitée à accorder une dérogation exceptionnelle à l'application des tarifs fixés.

2.1. Campus à Angers

2.1.1. Location de salles

Locations de salles - courte durée	Nombre de places	Durée	Tarif TTC	TVA Applicable / Appliquée
Amphithéâtre Pisani (équipement multimédia + sono)	246 places	Journée	1044.00 €	20%
		½ journée	732.00 €	20%
Amphithéâtre (bât F) (Équipement vidéoprojecteur)	70 places	Journée	216.00 €	20%
		½ journée	156.00 €	20%
Amphithéâtre Rachel Carson (bât E)	180 places	Journée	756.00 €	20%
		½ journée	540.00 €	20%
Salle du Conseil (équipement vidéoprojecteur)	40 places	Journée	372.00 €	20%
Grand Hall	200 m ²	Journée	372.00 €	20%
Salle (40-50 places)		Journée	306.00 €	20%
Salle (20-30 places)		Journée	210.00 €	20%
Salle multimédia (labo de langue)	25 places	Journée	492.00 €	20%
Salle informatique	26 places	Journée	420.00 €	20%
Salle visio-conférence (équipement vidéoprojecteur)	20 places	Journée	330.00 €	20%
Espace Julien Gracq	40 places	Journée	312.00 €	20%
Cercle	80 places	Journée	316.80 €	20%
Gymnase	500 places	Tarif horaire*	42.00 €	20%
Gymnase + annexe	500 places	Tarif horaire*	48.00 €	20%

* Prestation complémentaire (installation de parquet, mise en place de protection) : sur devis

Sécurisation

Agent de sécurité niveau 2 confirmé	Prix de l'heure	Sur devis**
-------------------------------------	-----------------	-------------

** Tarif applicable suivant le marché en cours

2.1.2. Autres prestations

Autres prestations	Durée	Tarif TTC	TVA Applicable / Appliquée
Enregistrement numérique	Forfait journée	60.00 €	20%
Mise à disposition d'une visio mobile		60.00 €	20%
Installation et mise à disposition de grilles d'exposition	Forfait journée	60.00 €	20%
Mise à disposition d'un technicien hors maintenance (assistance technique et logistique permanente)	Par jour	240.00 €	20%
Décor floral		240.00 €	20%

2.2. Campus à Rennes

2.2.1. Location de salles

Locations de salles – courte durée	Nombre de places	Durée	Tarif TTC	TVA Applicable / Appliquée
Amphithéâtre Matagrin (Bât 5) (équipement multimédia + salle d'accueil attenante)	260 places	Journée	1092.00 €	20%
		1/2 journée	768.00 €	20%
		Soirée	876.00 €	20%
Amphithéâtre Moule (Bât 11) (équipement multimédia + salle d'accueil attenante)	150 places	Journée	636.00 €	20%
		1/2 journée	456.00 €	20%
		Soirée	516.00 €	20%
		Télé-amphi*	108.00 €	20%
Amphithéâtre Rieffel (Bât 11)	128 places	Journée	468.00 €	20%
		1/2 journée	336.00 €	20%
		Soirée	320.00 €	20%
		Télé-amphi*	108.00 €	20%
Amphithéâtre Roux (Bât 15) (équipement vidéo-projecteur)	50 places	Journée	216.00 €	20%
		1/2 journée	156.00 €	20%
		Soirée	180.00 €	20%
		Télé-amphi*	108.00 €	20%
Salle de Représentation (Bât 11)	50 places	Journée	240.00 €	20%
Salle du Conseil (Bât 11)	50 places	Journée	360.00 €	20%
Salle cours / réunion	10 /40 places	Journée	180.00 €	20%
		Heure	48.00 €	20%
Salle cours / réunion	40/80 places	Journée	264.00 €	20%
		Heure	60.00 €	20%
Salle Sainclivier (Bât 24)	60 places	Journée	330.00 €	20%
Salle d'honneur (Bât 11)	50 places	Journée	240.00 €	20%
Hall Rieffel (Bât 11)	50 places	pour buffet 3h	348.00 €	20%
Bibliothèque (Bât 11)	20 places	Journée	348.00 €	20%
Rue du B24	240 places	Journée	348.00 €	20%
Salle informatique	24 places	Journée	408.00 €	20%
Salle analyse sensorielle, cuisine et salle de cours	12 places	Journée	330.00 €	20%
Directoire (Bât 11) – (salle de visio-conférence)	15 personnes	Journée	324.00 €	20%
		1/2 journée	162.00 €	20%
Visio 2 (Bât 24) – (salle de visio-conférence)	6 personnes	Journée	198.00 €	20%
		1/2 journée	108.00 €	20%
Gymnase (Bât 03)	295 places	Tarif horaire	42.00 €	20%

* Télé-amphi : visio-conférence et/ou enregistrement audio et vidéo

Sécurisation :

Agent de sécurité niveau 2 confirmé	Tarif horaire	Sur devis**
-------------------------------------	---------------	-------------

** Tarif applicable suivant le marché en cours

2.2.2. Autres prestations

Prestations annexes	Durée	Tarif TTC	TVA Applicable / Appliquée
Enregistrement numérique	Forfait journée	60.00 €	20%
Mise à disposition d'une visio mobile		60.00 €	20%
Installation et mise à disposition de grilles d'exposition	Forfait journée	96.00€	20%
Mise à disposition d'un technicien hors maintenance (assistance technique et logistique permanente)	Par jour	240.00 €	20%
Forum emplois	Journée	240,00 €	20%
Forum emplois	1/2 journée	120.00 €	20%

2.3. Prestations de restauration

L'Institut Agro Rennes-Angers dispose d'un marché de restauration qui peut être mis à disposition en complément de la location de salles (**les tarifs sont majorés par rapport à ceux de la délégation de service public**).

Prestations de restauration	Tarif TTC*	TVA Applicable / Appliquée
Repas au plateau (1 plat + 2 périphériques) + café	14.40 €	20%
Repas au plateau (1 plat + 2 périphériques) + vin + café	18.00 €	20%
Repas Club Formule 1 - prévue dans la DSP restauration	21.60 €	20%
Repas Club Formule 2 - prévue dans la DSP restauration	24.00 €	20%
Panier repas	12.00 €	20%

2.4. Prestations de reprographie

Les tarifs de reprographie sont identiques sur les deux campus. Ils sont toutes charges comprises (TTC)

Consommable	Tarif unitaire TTC	TVA Applicable / Appliquée
Feuille papier blanc	0.010 €	20%
Ramette feuilles papier blanc (500 feuilles)	5.00 €	20%
Feuille papier couleur	0.10 €	20%
Encollage	0.45 €	20%
Transparent perforé	0.35 €	20%
Transparent copieur ordinaire	0.25 €	20%
Papier couleur (160 gr)	0.25 €	20%
Reliure (format 1 et 2)	1.05 €	20%
Reliure (format 3)	1.55 €	20%
Réglette (n° 6, 8 ou 10)	0.25 €	20%
Réglette (n° 12 ou 16)	0.55 €	20%
Réglette (n°20)	1.00 €	20%
Plastification feuille A4	0.30 €	20%
Plastification feuille A3	0.60 €	20%

Prestations de reprographie	Etudiants et associations étudiantes	Autres organismes	Montant indiqué en TTC	TVA Applicable / Appliquée
Copie noir et blanc (copieur haut volume)	0.045 €	0.065 €	TTC	20%
Libre-service (copie noir et blanc)	0.055 €	0.075 €	TTC	20%
Copie couleur	0.22 €	0.32 €	TTC	20%
Recharge 100 copies (carte)	5.50 €	7.50 €	TTC	20%

Autres organismes : start-up ou entreprises hébergées sur le campus.

2.5. Mise à disposition ou location de locaux

Le forfait annuel s'entend sur une base de 52 semaines.

Un tarif préférentiel comportant un abattement de 50% du tarif fixé est automatiquement appliqué :

- Au profit d'une start-up dans le cadre d'une convention spécifique d'accueil de start-up en référence aux articles D123.2 à D123.7 du code de l'éducation,
- Au profit d'un organisme portant une mission de service public,
- Au profit d'un organisme titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire de longue durée, en application du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Sur décision exprès de la directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers, une mise à disposition à titre gracieux pourra être accordée (ex : Adas, Asma, Association sportive, culturelle ou sociale, INRAE...).

Location de longue durée consentie dans le cadre :		Montant en TTC	TVA Applicable / Appliquée
<ul style="list-style-type: none"> - d'une convention d'occupation précaire hors logement, - d'une autorisation d'occupation temporaire de locaux (AOT) - d'une convention de mise à disposition de locaux 			
M ² de bureau	93 € HT – Montant annuel forfaitaire hors charges immobilières *	111.60 €	20%
M ² de locaux techniques et circulations	11 € HT – Montant annuel forfaitaire hors charges immobilières *	13.20 €	20%
Charges immobilières par M ²	80 € HT – Montant annuel forfaitaire incluant les fluides, maintenance ...*	96.00 €	20%
Charges de communications téléphoniques, photocopies, accès internet	70 € HT – Montant annuel forfaitaire	84.00 €	20%
Place de parking réservée 24/24 7/7 dans la mesure des disponibilités	600 € HT – Montant annuel forfaitaire	720.00 €	20%
Espaces extérieurs par m ²	52 € HT – Montant annuel forfaitaire	62.40 €	20%
M ² de laboratoire	110 € HT – Montant annuel forfaitaire hors charges immobilières	132.00 €	20%
Gymnase	35 € HT / heure	42.00 €	20%

**INDEMNITES COMPENSATOIRES
EN CAS DE PERTE DE CARTE ETUDIANTE OU BADGE D'ACCES
OU DE DEGRADATION DE LIEUX**

Montants en vigueur au 1^{er} juillet 2024

1. Perte de la carte étudiante ou du badge d'accès

Le coût de remplacement de la carte étudiante perdue ou du badge d'accès perdu est fixé à 15.00 € TTC (20% TVA appliquée).

2. Remise en état des lieux dégradés

Dans le cas de dégradation des lieux (quelque en soit leur nature), les usagers devront s'acquitter d'une indemnité compensatoire.

Main d'œuvre	Montant TTC	TVA Applicable / Appliquée
Heure de main d'œuvre	30.00 €	20%
Heure de ménage	30.00 €	20%

MENUISERIE

Matériel hors main d'œuvre	Tarif TTC	TVA Applicable / Appliquée
Cylindre /verrou chambre	96.00 €	20%
Remplacement de clé (Rennes et Angers)	30.00 €	20%
Poignée de porte	24.00 €	20%
Porte de chambre	108.00 €	20%
Butée de porte Sol	18.00 €	20%
Butée de porte Murale	18.00 €	20%
Manivelle volet roulant	49.20 €	20%
Meuble cafétéria (type comptoir-console-bar)	450.00 €	20%
Plaque de faux plafond 120/60 (unité)	24.00 €	20%
Groom porte coupe-feu	240.00 €	20%
Tableau d'affichage liège (chambre)	39.60€	20%
Tableau d'affichage liège (couloir)	44.40 €	20%

SANITAIRE

Matériel hors main d'œuvre	Tarif TTC	TVA Applicable / Appliquée
Lavabo	78.00 €	20%
Colonne de lavabo	63.60 €	20%
Mélangeur lavabo	51.60 €	20%
Glace rectangle 390x540mm (chambre)	30.00 €	20%
Miroir sanitaires communs (petit format)	120.00 €	20%
Miroir sanitaires communs (grand format)	240.00 €	20%
Cuvette WC	99.60 €	20%
Réservoir WC + robinet d'arrêt	76.80 €	20%
Siphon lavabo	18.00 €	20%
Distributeur de papier toilette, essuie-mains et savon	24.00 €	20%
Abattant WC	21.60 €	20%
Thermostat radiateur	36.00 €	20%
Pomme de douche 3 jets	21.60 €	20%
Porte-vêtement -2 têtes	27.60 €	20%
Porte-papier rouleau avec couvercle	33.60 €	20%
Porte-serviette - 2 barres métallique	44.40 €	20%
Porte-peignoir (douche) métallique	24.00 €	20%
Tablette sur lavabo	28.80 €	20%
Flexible douche	32.40 €	20%
Porte-papier rouleau avec couvercle	30.00 €	20%
Porte-balayette à poser	18.00 €	20%
Rideau de douche	32.4 €	20%

PEINTURE-VITRERIE-SOL

Matériel hors main d'œuvre	Tarif TTC	TVA Applicable / Appliquée
Vitre-circulation - simple vitrage	<i>Sur devis</i>	20%
Vitre chambre cité 10		20%
Vitre double vitrage feuilletée -3bis et Riffault		20%
Peinture simple (m²)		20%
Peinture avec enduisage, ponçage et couche d'impression (m²)		20%
Changement revêtement de sol		20%

ELECTRICITE

Matériel hors main d'œuvre	Tarif TTC	TVA Applicable / Appliquée
Hublot Led Polycarbonate	90.00 €	20%
Luminaire couloir	72.00 €	20%
Applique lavabo	45.60 €	20%
Interrupteur	18.00 €	20%
Bouche VMC	18.00 €	20%
Prise de courant	24.00 €	20%
Convecteur 500W	180.00 €	20%
Convecteur 750W	180.00 €	20%
Convecteur 1000W	204.00 €	20%
Convecteur 1500W	228.00 €	20%

COUCHAGE ET CUISINE

Matériel hors main d'œuvre	Tarif TTC	TVA Applicable / Appliquée
Alèze	24.00 €	20%
Taie de traversin	18.00 €	20%
Matelas 90 x 190 cm	144.00 €	20%
Matelas 140 x 190 cm	204.00 €	20%
Sommier 90 x 190 cm	144.00 €	20%
Sommier 140 x 190 cm	204.00 €	20%
Traversin 80 cm	21.60 €	20%
Oreiller	12.00 €	20%
Achat Kit linge complet (pour logements d'Angers) Pas de service de nettoyage à Angers	96.00 €	20%
Location Kit Linge complet (logements Rennes)	24.00 €	20%
Lampe de chevet	14.40 €	20%
Armoire 1 porte	270.00€	20%
Armoire 2 portes	330.00€	20%
Banquette	552.00€	20%
Table basse	192.00€	20%
Corbeille- Poubelle	18.00 €	20%
Chaise de bureau	60.00 €	20%
Table de chevet	60.00 €	20%
Bureau	144.00 €	20%
Etagère de bibliothèque	36.00 €	20%
Latte de sommier (unité)	18.00 €	20%
Pied de lit (unité)	18.00 €	20%
Porte de placard	60.00 €	20%
Table	180.00 €	20%
Faitout	36.00 €	20%
Casserole/Poêle	18.00 €	20%

ELECTROMENAGER

	Tarif TTC	TVA Applicable / Appliquée
Four micro-ondes	108.00€	20%
Petit réfrigérateur	300.00€	20%
Grand réfrigérateur	582.00€	20%
Élément réfrigérateur : tablette, porte, bac légumes...	36.00 €	20%
Plaque de cuisson – vitrocéramique 2/4 feux	264.00 €	20%
Lave-linge	468.00 €	20%
Sèche-linge	552.00 €	20%
Aspirateur	300.00 €	20%
Bouilloire	24.00 €	20%

SECURITE

Matériel hors main d'œuvre	Tarif TTC	TVA Applicable / Appliquée
Extincteur à eau pulvérisée 6L avec additifs	54.00 €	20%
Extincteur co ² - 2kg	66.00 €	20%
Extincteur co ² - 5 kg	105.60 €	20%
Plan d'évacuation	120.00 €	20%
Détecteur de fumée	42.00 €	20%

DIVERS

Intervention désinsectiseur (forfait)	240.00 €	20%
---------------------------------------	----------	-----